



## Compte-rendu du Conseil Municipal du 31 juillet 2018

**Présents :** Thierry IGONNET, Annie VOUILLON, Thierry MICHEL, Marie-Thérèse CHAPELIER, Jean THOREUX Mathilde CORTAMBERT, Sandrine BARRAUD, Daniel DUMONTET Marie-Christine GRIFFON, Benoît JUGNET, Daniel LEDUC, Catherine PARISOT, Jean-Claude WAEBER, ,

**Absents, excusés :** Géraldine BRUYERE, Thierry DELHOMME,

**Animateur de séance :** Marie-Thérèse CHAPELIER

**Secrétaire de séance :** Jean THOREUX

**Participait sans voix délibérative :** Marie-Claude GUILLOUX

Le compte rendu de la réunion du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité

Délibérations du mois

### Travaux et projets en cours

#### ➤ **Projet maison de santé pluridisciplinaire**

Le Maire informe le conseil municipal de la confirmation d'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) à hauteur d'environ 300 000€.

Le dossier de permis de construire devrait être déposé à la rentrée en même temps que les appels d'offres aux entreprises.

Des frais complémentaires d'études diverses (sols, réseaux) sont en cours pour un surcoût de l'ordre de 6 000€.

#### ➤ **Avenant n° 2**

Le Maire rappelle au conseil municipal le marché de maîtrise d'œuvre, octroyé au cabinet d'architecte Mireille ROULLEAU, portant sur la réhabilitation de l'ancien presbytère.

Il rappelle à l'assemblée sa décision de construire une extension, de 100 à 150 m<sup>2</sup>, du presbytère pour pouvoir accueillir l'ensemble des professionnels de santé, en particulier le cabinet de kinésithérapie et un cabinet dentaire.

Il rappelle que le coût estimatif des travaux passera de 700 000€ HT à 1 404 700€ HT compte tenu de la mobilisation des professionnels de santé.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation de l'ancienne cure en maison de santé, pour un montant HT de 70 400€ comme suit :

<i>entreprise</i>	<i>Marché Initial € HT</i>	<i>Avenant n°1 € HT</i>	<i>Avenant n° 2 €HT</i>	<i>Marché après avenants</i>
SARL Mireille ROULLEAU	74 650€	1 500€	70 400€	<b>146 550</b>

- de donner tout pouvoir au Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et l'autorise à signer tous documents utiles

#### ➤ **CART**

Marie-Thérèse CHAPELIER fait le bilan de l'avancement des travaux et indique que diverses questions se posent quant aux finitions et à l'aménagement de la cuisine.

Le conseil municipal décide :

- de carreler l'espace devant le bar et l'entrée actuelle, sécurisant les lieux et simplifiant le nettoyage
- de ne pas poser de hotte au-dessus du lave-vaisselle, la dépense paraissant inutile, une fenêtre est positionnée à cet endroit et pourra être ouverte pour limiter la buée
- d'accepter la proposition du maître d'œuvre suite à la demande formulée par les élus qui suivent le chantier de diminuer le hall pour agrandir la surface de stockage et de rangement et de conserver le "local ménage"
- d'anticiper sur le dossier "ERP" et accessibilité pour que tout le bâtiment soit pris en compte et, en particulier, que la salle de cinéma puisse accueillir d'autres spectacles.

#### ➤ **Vente terrain M. DE BEVY**

Thierry IGONNET rappelle au conseil municipal l'achat, en 2012, de la maison dite "Jean LAURENT", propriété de la commune, par Mme Audrey DE BEVY DE LA FAVERGE (cf. délibération n° 137/2012) et sa décision de lui céder une partie de la parcelle AB 645 la jouxtant et appartenant à la commune (cf délibération n° 132-2017).

Il précise que le géomètre expert est passé, que le bornage est fait et que le prix de vente reste à déterminer

Le conseil municipal :

- décide de fixer le prix de vente à 12€ le m<sup>2</sup>.
- confirme que :
  - o tous les frais afférents à cette transaction (notaire, géomètre...) seront à la charge exclusive de l'acquéreur
  - o la régularisation de l'acte se fera en l'étude de Maîtres CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- autorise le Maire ou un adjoint à signer toutes pièces utiles et lui laisse toute latitude pour mener à bien cette décision

#### ➤ **Echange M. BOIRON**

Le Maire rappelle au conseil municipal la demande de M. Jean-Louis BOIRON pour procéder à l'échange d'un bois appartenant à la commune cadastré section B n° 747 de 3 440 m<sup>2</sup> contre deux parcelles cadastrées section B n° 702 de 2 050 m<sup>2</sup> et B n° 712 de 1 700 m<sup>2</sup> afin de procéder à un regroupement de ses bois.

Il précise qu'il avait été demandé à M. DUMONTET, élu municipal en charge de ces dossiers, de se rendre sur place pour voir si l'échange était équitable et cohérent, la commune n'ayant aucun intérêt à échanger des bois si ce n'est pour rendre service au demandeur et permettre un regroupement de ses parcelles.

M. DUMONTET indique avoir rencontré le propriétaire et visité les lieux et qu'il ne voit aucune objection à accéder à la requête de M. BOIRON.

Le conseil municipal :

- confirme sa décision d'accepter l'échange suivant avec M. Jean-Louis BOIRON :

- parcelle communale /
  - o section B n° 747 **de 3 440 m<sup>2</sup>** contre
- Parcelles appartenant à M. BOIRON
  - o Section B n° 702 de 2 050 m<sup>2</sup>
  - o Section B n° 712 de 1 700 m<sup>2</sup>

**TOTAL 3 750 m<sup>2</sup>**

- dit que la régularisation de l'acte se fera auprès de l'étude de Mes CRIVELLI et SAULNIER, notaires à MATOUR
- précise que tous les frais afférents à cette transaction seront à la charge exclusive de M. Jean-Louis BOIRON
- précise que le Maire ou un adjoint a tout pouvoir pour mener à bien cette décision et est autorisé à signer toute pièce utile en particulier l'acte notarié.

#### ➤ **Zone à urbaniser (1UA) Le Paluet**

Le Maire rappelle au conseil municipal la consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une zone à urbaniser (1AUA) au Paluet.

Il explique que suite à l'ouverture des plis, une négociation a été engagée pour trois candidats.

Il rappelle la délibération n°164/2017 du Conseil Municipal en date du 16/10/2017, portant délégations du Conseil Municipal au Maire, l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Il informe que le candidat dont l'offre est la mieux placée a été retenu. Il s'agit de **2Age Conseil**, 71100 LUX, qui a obtenu une note finale de 18.52/20 et dont le montant du marché est de 104 950.00 € HT.

Le conseil municipal :

- prend acte de la décision et valide la procédure
- charge le Maire ou un adjoint de mener à bien cette décision et l'autorise à signer tout pièce utile

#### **Voirie - réseaux**

##### ➤ **Chemin "le Bessay"**

Le Maire fait part au conseil municipal de l'acceptation de M et Mme SCHOENE Lutz et Maria pour participer aux travaux de réhabilitation du chemin du Bessay, pour la partie qui les concerne.

##### ➤ **Renouvellement réseau eau Programmation 2019**

Le Maire présente au conseil municipal, sur proposition du cabinet SECUNDO assistant à maître d'ouvrage et maître d'œuvre pour le compte de la commune, le projet de travaux de renouvellement de réseau pour l'exercice 2019, d'un montant global d'environ 50 000 € HT, qui concerne différents secteurs.

Ces travaux sont à réaliser en priorité.

Il précise que ces travaux sont éligibles à un financement du SYDRO71,

Le conseil municipal :

- valide l'APS proposé par le cabinet SECUNDO, concernant les travaux de renouvellement de réseau d'AEP pour 2019 d'un montant total de travaux, imprévus, rémunération du concepteur, révision des prix, divers... de 50 000 € HT ;
- charge le maire ou un adjoint, de solliciter du SYDRO 71, et de tout autre financeur le cas échéant, en particulier du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau RMC, l'attribution de subventions au taux maximal pour le Programme 2019,
- autorise le maire ou un adjoint à signer toute pièce utile à l'exécution de cette décision.

## **Personnel**

### ➤ **Renouvellement de contrats**

Le conseil municipal décide de valider les renouvellements de contrats suivants :

- un agent polyvalent de services en CDD horaire pour 12 mois ;
- un agent polyvalent de services en CDD à raison de 20/35<sup>ème</sup> pour 12 mois ;
- un agent polyvalent de services en emploi avenir jusqu'au 30 septembre qui, à sa demande, assurera le temps méridien à raison de 8/35<sup>ème</sup> ;

### ➤ **Piscine municipale – Remboursement frais kilométriques pour les surveillants, remplaçant à la journée**

Le Maire rappelle au conseil municipal les difficultés récurrentes à chaque saison estivale pour constituer l'équipe de surveillance de la piscine municipale et en particulier pour recruter des MNS pouvant intervenir en remplacement à la journée que ce soit pour assurer le repos hebdomadaire des Maitres-nageurs ou BNSSA en poste ou pour les suppléer en cas d'arrêt de travail. Compte tenu de la situation géographique de la commune, il propose de prendre en charge leurs frais de déplacement au tarif de l'indemnité kilométrique fixé par l'administration, lorsqu'ils interviennent ponctuellement, à la journée, au-delà de 40 km entre le lieu de résidence et le lieu de travail.

Le Conseil Municipal :

- donne son accord au remboursement des frais kilométriques des membres de l'équipe de surveillance, lorsqu'ils interviennent pour des remplacements ponctuels, à la journée, afin d'assurer le repos hebdomadaire du surveillant en poste (mai, juin, septembre), ou suppléer les surveillants saisonniers en cas d'indisponibilité (arrêt de travail pour maladie, accident...)
- dit que la prise en charge de ces frais interviendra au-delà de 40km d'éloignement entre le lieu de résidence du remplaçant et le lieu de travail (40km « aller », soit 80 km « aller-retour ») et pourra être plafonné à la discrétion du Maire en accord avec les intéressés ;
- dit que la prise en charge se fera aux tarifs fixés par l'administration et selon les modalités en vigueur dans la collectivité pour l'ensemble de ses agents
- charge le Maire, ou un adjoint de l'exécution de cette décision.

## **Commissions**

### ➤ **Commission tourisme**

#### ○ **ZLP – Maison des patrimoines**

Annie VOUILLON indique que les marchés de producteurs connaissent un franc succès.

L'intendance, la mise en place et le rangement sont conséquents et une réorganisation devra se mettre en place, avec les élus et les agents afin gagner en sérénité.

Elle indique que le montant des frais "SACEM" s'élève à 51€ par marché

#### ○ **Tennis**

Daniel LEDUC informe le conseil municipal de la tenue d'un tournoi de tennis en juillet qui s'est bien déroulé et du prochain qui aura lieu les 7 et 8 août.

#### ○ **Rallye**

Thierry MICHEL fait un bilan du rallye qui s'est bien passé, sans accident. Le nombre de participants était en baisse par rapport à l'année précédente.

### ➤ **Commission école cantine**

#### ○ **Equipements informatiques"**

Le Maire rappelle au conseil municipal l'obtention d'une subvention dans le cadre de l'appel à projets "école numérique innovante et ruralité".

Il informe l'assemblée de sa rencontre avec les enseignants et des besoins en matière de matériel informatique. Un problème est soulevé quant à la maintenance et la réparation de ces outils qui ne sont jamais évoquées mais qui doivent être traitées.

Le conseil municipal :

- s'interroge aussi sur la façon de prendre en charge le solde de la facture : sommes lissées sur plusieurs années dans l'attribution de la subvention annuelle
- réfléchit à la possibilité de prévoir une somme annuelle dédiée au renouvellement de matériel informatique qui serait provisionnée ;
- demande aux enseignants de fournir des devis pour approfondir l'analyse

Le Maire indique qu'une salle de classe de l'école maternelle sera rénovée cet été.

### ➤ **Commission technique**

Daniel DUMONTET précise au conseil municipal les travaux de réfection de voirie qui seront effectués en 2018 :

- route d'Auvreau au Gotet
- route de Trécourt à la Croix de Trézière
- route de Pierrelaye
- lotissement de la Prasle
- trottoirs rue de La Clayette

Il précise que le chemin de Charrette a été détérioré par des travaux de débardage et que les négociations sont en cours.

Le conseil municipal le charge de contacter l'entreprise et de faire le nécessaire pour une remise en état immédiate.

### **Questions diverses**

#### **➤ Remboursement Mme Annick GIRAUD**

Le Maire indique au conseil municipal que Mme Annick GIRAUD a dû avancer sur ses fonds propres, pour payer, par chèque, des fournitures pour la base de loisirs d'un montant de 77€00 TTC, le fournisseur refusant d'être payé par la voie normale et habituelle du mandat administratif.

Le conseil municipal décide :

- de rembourser à Mme GIRAUD, la somme de 77€00 TTC qu'elle a payée à la société DECATHLON pour l'achat de fournitures pour la base de loisirs du Paluet
- de charger le Maire, ou un adjoint de mener à bien cette décision.

#### **➤ Demande de location Alexandra JULIEN**

Thierry MICHEL informe le conseil municipal de la demande de Mme Alexandre JULIEN pour louer le local de la maison CONDEMINÉ afin d'y installer son activité de thérapeute énergétique.

Le conseil municipal décide :

- d'accepter de louer à Mme Alexandra JULIEN le local de la maison CONDEMINÉ
- de fixer le montant de la location à 240€ mensuels sous forme d'un bail précaire d'un an et demi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019
- qu'à l'issue de cette période Mme Alexandra JULIEN pourra se positionner de façon définitive en fonction des locaux rendus disponibles par la création de la maison de santé pluridisciplinaire

#### **➤ Coworking**

Le Maire explique au conseil municipal le principe du "coworking" ou "cotravail" (terme officiel en France) consistant en un type d'organisation du travail qui regroupe deux notions :

- un espace de travail partagé (basé sur une configuration en espace ouvert),
- mais aussi un réseau de travailleurs encourageant l'échange et l'ouverture. Il est un des domaines de l'économie collaborative et est souvent présenté comme un contexte favorisant l'innovation.

Les intérêts d'un tel dispositif sont multiples pour les entreprises :

- séparer les espaces professionnels et personnels
- disposer de locaux et de matériel
- sortir de l'isolement
- échanger sur ses pratiques professionnelles avec d'autres travailleurs indépendants.

Il indique que ce procédé se développe rapidement et qu'il serait intéressant de réfléchir au devenir des locaux communaux existants et à ceux qui seront libérés suite à la création de la maison de santé

Le conseil municipal le charge d'approfondir le sujet.

#### **➤ Demande d'installation de jeux gonflables**

Annie VOUILLOIN fait part au conseil municipal de la sollicitation de Mademoiselle Virginie PESSON pour obtenir l'autorisation d'installer un parc de jeux gonflables au fond du parking de la piscine, du 4 au 12 août prochain.

Le conseil municipal accepte cette proposition avec les mêmes conditions d'occupation du domaine public que pour les cirques et forains en dehors du marché hebdomadaire.

#### **➤ Proposition d'abonnement "Petit Gibus"**

Le Maire présente au conseil municipal la proposition de l'association des Maires de Saône et Loire pour souscrire à l'abonnement d'un magazine "le petit Gibus" destinés aux enfants des classes primaires (cm1, cm2).

C'est un outil d'éducation à la vie civique et sociale à la disposition des communes dont les thématiques variées s'appuient sur l'action communale et intercommunale.

Son objectif est de faire connaître aux plus jeunes :

- notre histoire, nos règles de vie et comment vivre ensemble dans le respect des autres et des choses qui nous entourent.
- les principes et les fondements de la vie du citoyen et développer un comportement responsable.

Le conseil municipal demande au Maire de prendre contact avec enseignants concernés pour leur présenter le magazine et si cela correspond à leur besoin, la Commune prendra en charge cet abonnement pour un an afin de conforter l'initiative de l'AMF.

### **Informations diverses**

#### **➤ Subvention ONAC VG**

Le Maire informe le conseil municipal de l'attribution d'une subvention de 1 014€ de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Saône et Loire pour participer à la restauration de monument aux morts du cimetière communal.

Le conseil municipal remercie cet organisme pour son soutien.

#### **➤ Météo juin**

Séance levée à 22h15

**PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 10 septembre 2018 – 20H30 salle du conseil**